

Doublage sur ossature métallique
W625.fr_DKM15DI-1.fr_115-36

CONTRE-CLOISON KNAUF METAL CC 115/36 KNAUF DIAMANT V 15

Fiche Technique Système

2023-03

CONTRE-CLOISON KNAUF METAL CC 115/36 KNAUF DIAMANT V 15

W625.fr_DKM15DI-1.fr_115-36

Description du système

Les contre-cloisons KNAUF METAL CC 115/36 sont constituées par assemblage d'une plaque de plâtre KNAUF DIAMANT V 15, vissée sur une ossature métallique KNAUF.

Le système est composé de :

- 1 x KNAUF DIAMANT V 15
- Montants M36/40 doubles, entraxe 600mm ou 400mm (selon hauteur désirée)
- Un isolant en laine minérale selon la performance thermique et/ou acoustique
- Appuis intermédiaires : Equerre 120/60
- Vis XTN 38
- Enduit : Proplak Joint
- Bande à joint Knauf

Documents de référence

Mise en œuvre conformément à :

- NF DTU 25.41

Domaine d'emploi

Les contre-cloisons KNAUF METAL CC 115/36 KNAUF DIAMANT V 15 sont principalement destinées à la réalisation d'ouvrages en :

- Neuf et rénovation
- Locaux cas B (120 J)
- Locaux Intérieurs classés EA - EB
- Isolation thermique et/ou acoustique

**CONTRE-CLOISON
KNAUF METAL CC 115/36
KNAUF DIAMANT V 15**

W625.fr_DKM15DI-1.fr_115-36

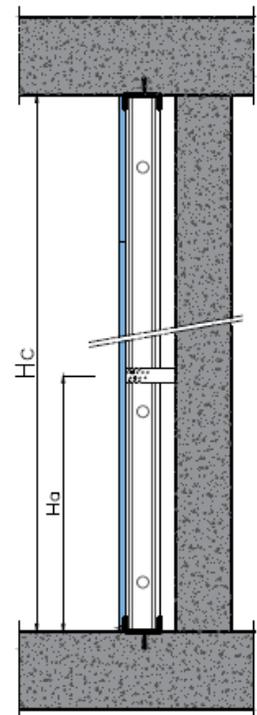
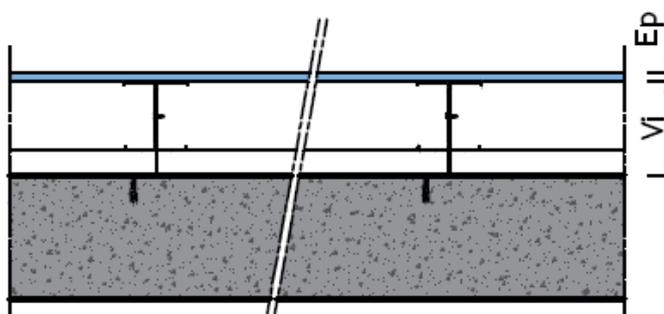


Caractéristiques techniques

Type de contre-cloison	CC 115/36	
Type de plaque	DIAMANT V 15	
Vide interne mini (Vi) [mm]	36	
Nombre x Epaisseur de plaques (Ep) [mm]	1 x 15	
Type d'ossature	M36/40	
Hauteur maximale entre appuis (Ha) * [m]		
	Entraxe (Dm) [mm]	
Montants doubles - JI	600	2,10
	400	2,30
Résistance au feu – FEU COTE PLAQUES UNIQUEMENT		
	Epaisseur [mm]	
Sans laine minérale	/	/
Avec laine minérale	30	/
Résistance au feu – FEU DES DEUX COTES		
	Epaisseur [mm]	
Sans laine minérale	/	/
Avec laine minérale	30	/

* Hauteur maximale de l'ouvrage avec appuis (Hc) = 7.0 m (selon NF DTU 25.41);

Dispositions particulières de mise en œuvre	
Performance Feu :	Non
Performance Acoustique :	Non
Autre :	Vis XTN



Knauf
Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.